



LA COUR DES PETITES CRÉANCES DU YUKON
MANDAT D'ARRESTATION
D'UN TÉMOIN DÉFAILLANT

Formulaire N°. 18

Dossier N°. _____

Demandeur(s) : _____ (nom)

1. _____

2. _____

Défendeur(s) : _____ (nom)

1. _____

2. _____

AU SHÉRIF et autres agents de la paix du Yukon **ET AUX** directeurs des établissements correctionnels du Yukon :

ATTENDU QUE le témoin (nom) _____ à (adresse du témoin)

_____ a reçu signification d'une assignation à témoigner à

l'instruction de la présente action et que l'indemnité de présence prescrite lui a été versée ou offerte,

ATTENDU QUE le témoin ne s'est pas conformé à l'assignation et que je suis convaincu que son témoignage est essentiel à la présente instance,

JE VOUS ORDONNE D'ARRÊTER et d'amener le témoin (nom) _____

devant la cour afin qu'il témoigne dans la présente action et, si la cour ne siège pas ou si le témoin ne peut être

amené sans délai devant la cour, de le conduire à (nom de l'établissement correctionnel) _____

_____ ou à un autre établissement, afin qu'il soit admis et détenu jusqu'à ce

qu'il soit amené devant la cour.

Daté le _____ 20 _____

à _____, Yukon

Signature du greffier de la cour